

Bobigny, le 3 octobre 2022

Pôle pédagogique
Mission EDD-Sciences

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

Affaire suivie par :

Alain Amédro

Tél : 01 43 93 73 21

Mél : ce.93edd@ac-creteil.fr]

à

Mesdames les directrices et messieurs
les directeurs d'école

8 rue Claude Bernard

93 008 BOBIGNY Cedex

www.dsden93.ac-creteil.fr

s/c mesdames les inspectrices et messieurs
les inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Education au développement durable (EDD), Sciences et rentrée 2022

Références :

Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 Pour une école de la confiance, publiée au JO du 28 juillet 2019 – article 9 « Eduquer au développement durable de la maternelle au lycée »

Circulaire MENE1924799C « Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 » publiée au BO du 29 août 2019

Circulaire MENE2025449C « Renforcement de l'éducation au développement durable – Agenda 2030 » publiée au BO du 24 septembre 2020

Circulaire de rentrée 2022 NOR : MENE2219299C du 29-6-2022

Une année sous le signe de l'Education au développement durable :

La circulaire de rentrée (<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/MENE2219299C.htm>) souligne le principe d'une école engagée pour l'environnement et le développement durable, indiquant des axes de travail : une réflexion sur les programmes pour développer l'EDD dans toutes les disciplines qui concernera le Conseil Supérieur des Programmes (afin d'aller plus loin que le programme « verdi » publié en juillet 2020), et des actions volontaristes dans les écoles et établissements scolaires pour aller davantage vers la sobriété écologique. Ceci passe par la pérennisation des projets EDD, la mise en place systématique d'un éco-délégué dans chaque classe de collège et lycée, et le principe de placer la transition écologique et énergétique au cœur du projet de chaque structure scolaire, la démarche E3D étant un cadre de travail permettant de le faire. Un guide national de la sobriété écologique est attendu.

L'académie de Créteil est fortement mobilisée pour le développement durable et la transition écologique depuis dix ans. En témoigne la forte dynamique de labellisation E3D des écoles et des établissements, puisqu'en cette rentrée 2022 : 1226 structures scolaires (401 dans notre département) et 40 territoires scolaires sont labellisés E3D dans notre académie (14 dans le 93). Ceci repose sur la forte mobilisation de tous, et en particulier des directrices et directeurs d'écoles, des CPC et coordinateurs REP. Nous souhaitons ici vous remercier pour votre engagement.

Chiffres, ressources, appels à projets, exemples d'actions EDD... sont à retrouver toute l'année ici :

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?rubrique1450>

La prochaine campagne de labellisation E3D débutera mi-janvier 2023. Une circulaire académique en précisera les modalités.

Par ailleurs, une enquête académique annuelle sera menée dans l'automne auprès de toutes les écoles afin de suivre et valoriser la mise en œuvre de l'éducation au développement durable dans notre académie.

Quelques informations à l'échelle départementale :

La mission départementale Education au développement durable et sciences :

La mission souhaite développer les compétences scientifiques à travers l'EDD. Elle est structurée autour d'une équipe composée de conseillers pédagogiques de ciconscription, de coordonnateurs REP et d'un référent pédagogique, Alain AMEDRO, sous la responsabilité de Nathalie KUEHN, IA-DAASEN et de Benoit CROISILLE, IEN, en charge de la mission. Pour contacter la mission académique EDD-sciences : ce.93edd@ac-creteil.fr (Alain Amédro).

Trois points sont particulièrement à souligner pour cette rentrée 2022 dans les écoles et établissements :

1- Les semaines du Développement Durable (SEDD) jusqu'au 8/10 :

Ces semaines permettent une mobilisation de tous, adultes comme élèves, au sein des écoles et établissements. Très proches des semaines de l'engagement et de la démocratie scolaire, elles sont l'occasion de mobiliser les élèves et préparer les élections des éco-délégués.

La SEDD peut être l'occasion dans vos écoles de valoriser des projets EDD menés les années précédentes, de mettre en avant des actions prévues pour l'année en cours, de donner la parole aux écodélégués pour leur permettre de recueillir les propositions de leurs camarades et présenter les actions qu'ils envisagent de mener. Il peut s'agir aussi de lancer une dynamique d'école permettant un engagement collectif, dans le cadre d'une démarche globale de développement durable.

Une telle démarche peut être valorisée par le label E3D.

Je vous remercie d'informer Benoit Croisille, IEN en charge de la mission et Alain Amédro, référent pédagogique EDD , des initiatives que vous souhaiteriez valoriser durant cette année scolaire (mél :

ce.93edd@ac-creteil.fr)

2- Election des éco-délégués dans les classes de CM1 et CM2 :

Afin de créer une continuité avec le collège et de renforcer le rôle des éco-délégués, l'élection d'éco-délégués est fortement conseillé pour les classes de CM1 et CM2 et peut être organisée pour l'ensemble des autres niveaux.

Les éco-délégués sont des acteurs du développement durable au sein de leur école. Ils contribuent à promouvoir des comportements respectueux de l'environnement, ils proposent des initiatives pour contribuer à la protection de l'environnement dans l'école et à une dynamique plus globale de développement durable.

Pour vous aider dans la mise en place des éco-délégués, la mission EDD 93 a mis à votre disposition l'ensemble des documents du séminaire sur les éco-délégués de juin 2021, sur le site de la DSDEN :

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article8273>.

3- Défis Sciences 2022-2023 : l'eau

A l'occasion de la semaine des sciences qui se déroule du 7 au 17 octobre 2022, la mission départementale EDD-Sciences lance un défi autour de l'eau pour les classes du cycle 1 au cycle 3.

L'objectif de développement durable (ODD) n°6 est consacré à l'eau, son accès, sa qualité, son partage.

L'objectif est notamment d'ici à 2030, d'améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

Les défis de la mission départementale Sciences sont proposés par cycle :

- Cycle 1 : comment faire flotter une figurine qui coule ?
- Cycle 2 : comment construire un moulin dont la roue tourne avec l'eau du robinet ?
- Cycle 3 : comment rendre l'eau sale plus claire ? Comment nettoyer de l'eau sale ?

La démarche scientifique, des premières hypothèses jusqu'à l'expérimentation, devra être décrite et restituée sous différentes formes au choix : vidéo, affiche, diaporama avec photos et légendes, journal de bord.

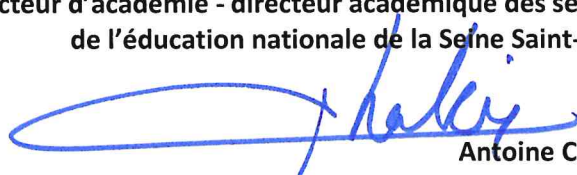
Vous trouverez l'ensemble des documents à cette adresse :

<https://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article8726>

Les écoles qui relèveront ces défis pourront faire connaître leur démarche en l'envoyant à la mission départementale EDD (ce.93edd@ac-creteil.fr) et au CPC en charge des Sciences et de l'EDD **avant le mercredi 1er mars 2023** pour une valorisation sur le site de la DSDEN à l'occasion de la journée mondiale de l'eau le 22 mars 2023.

L'éducation au développement durable est un enjeu de société pour lequel la contribution de toutes les équipes et de tous les élèves contribuera au vivre-ensemble et au bien-être, objectifs donnés prioritaires pour notre Ecole.

Pour le recteur de l'académie de Créteil et par délégation,
l'inspecteur d'académie - directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Seine Saint-Denis



Antoine Chaleix